Commune
de Wisques

Réunion du conseil municipal du mardi 10 novembre 2026 à 18h30

Compte-rendu

Secrétaire de séance : CHEVREAU Eric
Présents : CLABAUT Romuald, MURRAY Raphaël, LENGAIGNE Geneviève, CHALLON Thierry, GHIDOSSI Nathalie, QUEVAL Isabelle, LEHOUX Antoine, EVRARD Bernard, FONTAINE Audrey, LAMBRETH Danièle.

1) ***Ajout d'un point à l'ordre du jour en urgence.***

Le Maire demande d'inscrire en urgence un autre point à l'ordre du jour pour le devis supplémentaire de l'entreprise H&A Façade concernant la réfection du mur du cimetière. A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

2) ***Compte-rendu du conseil du 14 octobre 2026.***

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 14 octobre 2026.

3) ***Contrat de l'employé communal Pierre Thomas.***

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'employé communal a épuisé ses heures au 31 octobre 2026. Son contrat est de 10 heures par semaine. Le Maire propose d'augmenter le temps de travail de l'employé communal pour le passer à 13 heures par semaine afin de poursuivre et améliorer les tâches de nettoyage des extérieurs et remplir les autres missions qui lui sont confiées. Le Maire donne au Conseil Municipal les éléments suivant pour statuer :

Société	Année 2025	Année 2026
Actipaysage	5740,80	0
Horizon	943.92	0
Campagne Services	795	1060
Darras Huyghues	768	840
TOTAL	8247.72	1900

Soit un gain pour la Commune de **6347 €**.

Actuellement le Coût employeur est de 750,43 € par mois ; en passant à 13 heures par semaine, ce coût serait de 975,58 € par mois.
Ceci représente un coût annuel pour la Commune de **2701 €** à prévoir dans le chapitre « Traitement des agents ».

Parallèlement à cela, le Maire informe le Conseil qu'il demandera à Campagne Services de passer 8 fois dans la Commune au lieu de 5 afin de parfaire l'entretien des extérieurs de la Commune. Le surcoût sera de 795 € par an.

Au total, le surcoût pour la Commune serait de **3496,80** € sachant que par rapport à 2025 pour l'entretien des espaces verts, nous avons économisé **6347** € en 2026.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification du contrat de travail de l'employé communal Pierre Thomas.

4) Montant du nouveau loyer et de la Caution du logement communal après travaux. Entretien de l'espace extérieur derrière la maison.

Les travaux d'isolation du logement par l'entreprise DEMOL sont terminés.
Les travaux de l'APRT de peinture et d'enduisage doivent se terminer fin décembre 2026. Le logement pourra donc être loué dès que la fin des travaux.
Après consultation du Bail existant, le Maire propose de fixer le montant du loyer à 750 € ainsi que la caution.
Aussi après vérification, le bail stipule bien que l'espace arrière attenant à la maison doit être entretenu par les locataires.

A l'unanimité, le Conseil approuve la proposition du Maire soit : -

Loyer du logement communal à 750 €
-Caution du logement communal à 750 €
- Confirmation comme écrit dans le bail de l'entretien de l'espace extérieur de la maison par le locataire.

5) *Réfection des murs entourant le cimetière.*

Le Maire informe que le nettoyage du mur par l'entreprise H&A Façade met à jour des dégâts sur le mur qui sont plus importants que prévus. La surface à retravailler étant plus importante, l'entreprise H&A Façade nous a soumis un devis supplémentaire de 5550 € soit un coût pour la Commune de 2775 € car l'association de l'abbaye Notre Dame, comme pour le premier devis, prend en charge la moitié de la somme pour la réfection de ce mur mitoyen.

Le Conseil propose de vérifier s'il y a présence d'un drain derrière le mur donnant sur le cimetière des Sœurs pour évacuer les eaux pluviales afin de préserver dans le temps les réparations.

Aussi, le Conseil approuve à l'unanimité le paiement des 2775 € pour l'extension des travaux du mur du cimetière.

6) *Projet du sentier de randonnée et de l'espace d'écopâturage.*

Suite à la désapprobation du projet par le Conseiller Antoine LEHOUX lors d'une entrevue, le Maire a souhaité poser la question au Conseil sur la suite à donner à ce projet qui était inscrit dans le programme de la liste. Deux autres agriculteurs s'inquiètent des nuisances que ce sentier et cet espace d'écopâturage pourraient engendrer dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les soucis évoqués sont :

- dépôt de déchets sauvages
- Effarouchement des ruminants aux abords des pâturages par les usagers du futur chemin.
- Heurts avec les usagers en période de traitement phytosanitaire.

Le Maire informe le Conseil que ce projet ne change en rien le PLUI (information prise auprès du Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale) : le futur sentier ainsi que la zone entretenue par des moutons demeureraient en Zone Agricole. Les règles de traitement des surfaces agricoles resteront donc les mêmes qu'actuellement.

Quant aux abandons de déchets, le sentier ne serait que piéton donc ce phénomène serait très marginal.

Enfin, le Conseil propose de rencontrer les agriculteurs de la Commune, ainsi que M.Beirnaert du petit Château afin de les informer et discuter de leurs inquiétudes et d'y trouver une solution.

Le Maire s'engage à réunir ces personnes autour d'une table rapidement.

7) ***Questions diverses :***

Le Maire a évoqué l'arrêté de voirie (réduction de voirie) en face du 8, rue de la fontaine. Cette demeure appartenant à M .MORVILLE Lucien et en très mauvais état et les tuiles menacent de tomber sur le trottoir.

Dans une phase à l'amiable, un recommandé avec l'arrêté adressé à M. Lucien MORVILLE fils demeurant dans l'Oise (Contact du Maire depuis fin juin) a été expédié le 30 octobre 2026 précisant que des devis allaient leur être communiqués et qu'un délai jusqu'au 30 novembre était accordé pour remettre le pignon en état. A défaut, une procédure d'Arrêté d'urgence serait prise.

Face à ce recommandé, Lucien Morville fils a communiqué le recommandé à ses sœurs. Mme Océane BAILLY, petite fille de M. Lucien Morville père, est venue en Mairie avec les clés du logement que nous avons pu visiter. Elle nous a dit la volonté de son grand-père de réparer la toiture côté pignon et de mettre à l'issue rapidement le bien à vendre. Elle a jusqu'au 30 novembre pour donner copie du devis signé et de la date d'intervention de l'entreprise.

Wisques , le 15 novembre 2026

Romuald CLABAUT

Le Maire,

